



UNE SIGNATURE DE L'INTERESSEMENT SANS AUCUNE GARANTIE

Issoire, le 28 Mars 2019

La direction de l'usine, les organisations syndicales CGT/FO/CFE-CGC se sont rencontrées trois fois afin de « négocier » les bornes des paramètres de l'intéressement Technique 2019 (celui versé tous les trois mois), aux salarié-e-s d'Issoire.

Si la CGT signera une nouvelle fois l'accord D'INTERESSEMENT TECHNIQUE, cette signature ne sera en aucun cas une garantie du versement de fortes primes trimestrielles, pour l'année 2019.

La première simulation de la direction pour le 1er TRIMESTRE est identique à celle du 1er trimestre 2018 malgré une valeur point qui augmente de 2,4%.

EN 2018 NOTRE USINE A REALISE UN RESULTAT DE 96 MILLIONS D'EUROS POUR UN BUDGET DE 79,6 MILLIONS, LES SALARIE-E-S ONT PERÇU SEULEMENT 4% DE LEUR SALAIRE BRUT ANNUEL EN RETOUR.

Vous savez toutes et tous que depuis des années, la direction distribue ce qu'elle veut, et pas un euro de plus, voire beaucoup et toujours moins que les années précédentes.

L'intéressement est plafonné à 12% de la masse salariale, donc quel que soient les efforts du personnel sur les paramètres techniques, quel que soit le résultat financier de l'entreprise, la direction versera au maximum 12%.

Que le résultat de l'usine soit de 40M€ comme en 2015 ou de 96 M€ (plus du double) comme cette année le retour dans votre poche sera identique.

Aujourd'hui, les primes versées ne reflètent en aucun cas les efforts fournis durant toute l'année, par les salarié-e-s

FACE A UNE TELLE LOGIQUE, NOUS N'AVONS PAS D'AUTRES CHOIX QUE DE **NOUS MOBILISER TOUS LES ANS, POUR IMPOSER UNE VERITABLE AUGMENTATION DES SALAIRES.** SI NOUS SAVONS QUE LES SALARIE-E-S MANQUENT FORTEMENT DE POUVOIR D'ACHAT, DE

FRIC, NOUS REAFFIRMONS QUE **LES PRIMES D'INTERESSEMENT NE SONT PAS DU SALAIRE, DONC PAS PERENNISEES DANS LE TEMPS.**

Nous rappelons que les **primes d'intéressement sont exonérées de cotisations sociales, elles vident les caisses** de retraite, de retraite complémentaire, ce qui amène aujourd'hui le gouvernement et le patronat face à des caisses vidées par ces politiques, à mettre en place un abattement de 10% pendant trois ans sur la retraite complémentaire.

A reculer l'âge de départ de la retraite à 62 ans et à allonger les années de cotisations à 43 ans, voire plus avec la nouvelle réforme qui arrive (juin 2019).

TOUS CES MAUVAIS COUPS QUI NOUS PERMETTENT D'AFFIRMER UNE NOUVELLE FOIS QUE **SEULE L'AUGMENTATION DU SALAIRE RESTE UNE GARANTIE** POUR NOTRE POUVOIR D'ACHAT, UNE GARANTIE POUR NOS REGIMES SOCIAUX ET QU'UNE SIGNATURE D'UN ACCORD D'INTERESSEMENT NE SAURAIT FAIRE OUBLIER.